

## Législature 2021-2026

Séance du 31 mars 2022

### Communication du Conseil communal au Conseil général

N°24

#### Carrefour de Tousvents à Estavayer-le-Lac

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le plan d'aménagement de détail « La Prillaz I » prévoit la réalisation d'un carrefour, sous la forme d'un rond-point, sur la route de Tousvents (parcelle 4132), à la hauteur de la parcelle 4495 et du chemin de La Moutonnerie. Il est appelé à desservir les secteurs C1 à C4 du quartier de La Prillaz, soit les immeubles érigés sur les parcelles 4492, 4493 et 4494, ainsi que ceux en cours de construction sur la parcelle 4495.

Les travaux seront financés par la société L'Habitat de La Prillaz SA et devront être terminés lorsque les immeubles du secteur C4 pourront être habités, c'est-à-dire au plus tard en 2024. Dès la mise en service du carrefour, les véhicules automobiles du quartier de La Prillaz devront sortir sur la route de Tousvents, et non plus sur la route de Grandcour, comme actuellement.

Enfin, étant donné que l'on se trouve sur le domaine public (cantonal), la Commune d'Estavayer assume le rôle de maître de l'ouvrage. La demande de permis sera prochainement mise à l'enquête.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot  
Syndic

Lionel Conus  
Secrétaire général

**Conseiller communal responsable :** Joseph Borcard, Dicastère de l'environnement et de l'énergie